

(Texte)

TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU PORT DE MONTRÉAL

*Question n° 334—M. Loisel

Le Conseil du port de Montréal soumettra-t-il bientôt à la Compagnie de l'Exposition universelle divers projets d'amélioration du port de Montréal et, dans le cas de l'affirmative, la construction d'une gare maritime est-elle incluse dans ces projets?

M. Cantin: Le Conseil des ports nationaux nous informe qu'on procède continuellement à des travaux en vue d'améliorer le port de Montréal. Conformément à la procédure habituelle, les relevés de ces travaux sont soumis au gouvernement afin d'être inclus dans les prévisions budgétaires. On songe à améliorer les installations réservées à l'usage des passagers.

CONSTRUCTION ÉVENTUELLE D'UNE GARE MARITIME AU PORT DE MONTRÉAL

Question n° 335—M. Loisel:

1. Le gouvernement envisage-t-il prochainement la construction d'une gare maritime au port de Montréal?

2. Des pourparlers ont-ils eu lieu récemment à ce sujet avec la ville de Montréal?

3. Le Conseil du port de Montréal a-t-il en main des plans et devis relativement à ce projet de gare maritime?

M. Cantin: Le Conseil des ports nationaux nous communique les renseignements suivants:

1. On songe à améliorer les installations réservées à l'usage des passagers.

2. Non.

3. Le personnel du Conseil des ports nationaux à Montréal est en train de dresser des plans préliminaires qui seront examinés par le Conseil.

PRÊTS DE LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question n° 336—M. Latulippe:

Combien de personnes ou d'organismes de la circonscription de Compton-Frontenac ont reçu des prêts de la Banque d'expansion industrielle au cours de l'année financière terminée le 30 septembre 1962? A la fin de la même année, quels étaient a) le nombre des prêts, b) le montant des prêts, c) le nombre des emprunteurs et d) le montant en cours ou engagé?

M. Benson: On ne possède pas les renseignements demandés. La classification, par province, des prêts consentis pendant l'année financière terminée le 30 septembre 1962, figure aux pages 16 et 17 du rapport annuel de la Banque d'expansion industrielle.

(Traduction)

MENACES AUX PÊCHES DES CÔTES DU PACIFIQUE

Question n° 341—M. Barnett:

Au sujet de la déclaration faite par le premier ministre et figurant à la page 651 du *hansard* du mardi 4 juin 1963, qu'est-ce qui indique que les

[M. Cantin.]

pêcheries du littoral ouest du Canada seront peut-être bientôt menacées?

M. Davis: La phrase «Tout indique également que les pêcheries du littoral ouest du Canada seront bientôt menacées» a trait à l'expansion générale de la pêche en haute mer dans plusieurs pays du monde, et notamment à l'activité qu'il y a depuis quelque temps dans les eaux peu éloignées de la mer de Béring.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai demandé au premier ministre de me dire quels étaient les indices qui permettaient de croire que les pêches du Pacifique seraient bientôt menacées. Le premier ministre a laissé entendre que si j'inscrivais la question au *Feuilleton*, il y répondrait. C'est ce que j'ai fait et j'ai reçu une réponse aujourd'hui même. Je voudrais maintenant demander au premier ministre si j'inscrivais une autre question au *Feuilleton* s'il serait disposé à expliquer ce qu'il veut dire par l'activité qu'il y a depuis quelque temps dans les eaux peu éloignées de la mer de Béring.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien préciser sa question, je lui donnerai une réponse plus précise.

LA COMMISSION GLASSCO—MÉTHODES ET EMPLOYÉS

Question n° 347—M. Fisher:

Le ministre de la Défense nationale a-t-il reçu des observations au sujet des méthodes et du personnel auxquels la Commission Glassco a eu recours dans son enquête et son rapport sur les collèges militaires et, dans le cas de l'affirmative, quand, de qui et en quel sens?

L'hon. M. Hellyer: Non.

AVOCATS CHARGÉS À FORT-WILLIAM DE S'occUPER DES PRÊTS RELEVANT DE LA L.N.H.

Question n° 348—M. Fisher:

1. Quels sont les avocats qui, depuis le 1^{er} juin 1963, sont jugés admissibles par la Société centrale d'hypothèques et de logement, à Fort-William, à s'occuper des prêts consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation?

2. A-t-on apporté des modifications à la liste des admissibles depuis deux mois? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. M. Garland: 1 et 2. Le ministre de la Justice fournit les services juridiques dont la Société centrale d'hypothèques et de logement a besoin, y compris les services de conseillers juridiques compétents pour accomplir le travail juridique local. Les affectations sont faites quand les services d'un avocat sont requis. Afin d'éviter des pertes de temps au